

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAC 586 Subvention (1.000 euros) à l'association 7B15 dans le cadre de l'activité culturelle locale (15e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association 7B15 dans le cadre de l'activité culturelle locale (15e) ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 29 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association 7B15, 105 rue Mademoiselle (15e), au titre de ses actions en 2018. 2018-07466, 156402

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 1.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO